

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020

DATE DE LA CONVOCATION 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marie-Louise GRISEL, Maire ; Gwenaël HERROUET, Christelle FÉNEON, Franck CHANVRIL, Christine CIPOLLINA, Yannick MOËLO, Sylvie FAUGLAS, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, adjoints ; Annick LE CORRE, Jacky ABÉLARD, Véronique BACQUE, Béatrice ANDRIEU, Maryse RIOUAL, Jean RAISON, Dominique MALCOSTE, Dominique IGNERSKI, Alain RICHEL, Louise BOURLON-TRÉGUIER, Jacques LE DOZE, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN, Patrick DEFOSSEZ, Brigitte OFFRET.

POUVOIR : Yann SOMBRET à Gwenaël HERROUET
Delphine MADIC à Christine CIPOLLINA
Laurent BELLEC à Franck BERTHET
Benjamin BRUNET à Jacky ABÉLARD

ABSENT EXCUSÉ : Pascal BOURC'HIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck BERTHET

N°062-2020 : TARIFS PORTUAIRES 2021

Franck CHANVRIL présente les tarifs portuaires 2021, applicables au 1^{er} janvier, pour les ports de Brigneau et Merrien.

Tarifs 2021 Port de Brigneau

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
Abonnements	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	196,93 €	236,32 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	246,17 €	295,40 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	309,08 €	370,90 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	360,57 €	432,68 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	423,02 €	507,62 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	475,93 €	571,12 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	528,78 €	634,53 €
Hivernage	Redevance	
<i>du 1er Octobre de l'année en cours au 1er Avril de l'année suivante</i>	H.T	T.T.C (4)
	50 % de la redevance annuelle	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	Taxe journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Bateau de moins de 8 mètres	9,94 €	12,00 €
Bateau de plus de 8 mètres	14,92 €	18,00 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	Tarif mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
1er mois plein tarif	198,98 €	238,78 €
2ème mois 50%	99,49 €	119,38 €
3ème mois 50 %	99,49 €	119,38 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	124,39 €	149,27 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	155,49 €	186,59 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	195,17 €	234,21 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	227,72 €	273,27 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	267,18 €	320,61 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	300,58 €	360,69 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	333,99 €	400,78 €

Pêcheurs professionnels		Forfait annuel	
		H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle		77,21 €	92,66 €
Intervention exceptionnelle du personnel		Taux horaire non fractionnable	
		H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers		32,13 €	38,55 €
Professionnels		32,13 €	38,55 €
Grue		Taux horaire non fractionnable	
Par bateau : 1ère heure		H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers		38,44 €	46,13 €
Professionnels		24,75 €	29,69 €
Par bateau : 1ère heure supplémentaire		H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers		38,44 €	46,13 €
Professionnels		24,75 €	29,69 €
Par bateau : heures suivantes		H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers		19,22 €	23,06 €
Professionnels		12,37 €	14,85 €
Accès aux cales de mise à l'eau (6)		Forfait	
		H.T	T.T.C (4)
1 ticket journalier		4,91 €	6,00 €
Carnet 2 tickets journaliers		8,93 €	11,00 €
Carnet 10 tickets journaliers		29,45 €	35,00 €
Abonnement mensuel		64,18 €	77,01 €
Abonnement semestriel		96,28 €	115,54 €
Abonnement annuel		128,37 €	154,05 €

(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le gestionnaire.

(2) Les mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.

(3) Les tarifs des mouillages situés dans la zone du Temple vers l'amont sont fixés comme suit : de la ligne de mouillage actuelle soumise à redevance (mouillage 173 - 73 et 276)

- à la ligne U = 50 % des tarifs pratiqués dans le port.

- des lignes U à V = 25 % des tarifs du port

(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 20 %.

Taxe de passage (5), saisonniers (5 bis) : tarifs applicables à tous les bateaux pour la période donnée non concernés par les redevances annuelles, hivernage, mouillages temporaires (de 1 à 3 mois).

(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le gestionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique :

de 1 à 10 navires : 100% du tarif journalier taxe de passage

Au-delà de 11 navires : 50% du tarif journalier taxe de passage

Le tarif journalier taxes de passage est arrondi à l'euro le plus proche

(inférieur si décimales < 0,5 ; supérieur si décimales ≥ 0,5).

(6) Autorisations à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires). Le tarif des carnets est arrondi à l'euro le plus proche (inférieur si décimales < 0,5 ; supérieur si décimales ≥ 0,5).

Tarifs portuaires Merrien 2021

Mouillages à ouvrage public		Redevances annuelles (1)	
Abonnements		H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m		196,93 €	236,32 €
Bateau de 4,01 m à 5 m		246,17 €	295,40 €
Bateau de 5,01 m à 6 m		309,08 €	370,90 €
Bateau de 6,01 m à 7 m		360,57 €	432,68 €
Bateau de 7,01 m à 8 m		423,02 €	507,62 €
Bateau de 8,01 m à 9 m		475,93 €	571,12 €
Bateau de 9,01 m à 10 m		528,78 €	634,53 €
Bateau de 10,01 m à 11 m		581,70 €	698,04 €
Bateau de 11,01 m à 12 m		634,55 €	761,46 €
Hivernage		Redevance	
<i>du 1er Octobre de l'année en cours au 1er Avril de l'année suivante</i>		H.T	T.T.C (4)
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)		50 % de la redevance annuelle	
Taxe journalière		H.T	T.T.C (4)
Bateau moins de 8 mètres		9,94 €	12,00 €
Bateau plus de 8 mètres		14,92 €	18,00 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)		Tarif mensuel	
1er mois 100 % du tarif		H.T	T.T.C (4)
		198,98 €	238,78 €
2ème mois 50% du tarif		99,49 €	119,38 €
3ème mois 50 % du tarif		99,49 €	119,38 €
Mouillages à ouvrage personnel		Redevances annuelles (1)	
Frais de port		H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m		124,39 €	149,27 €
Bateau de 4,01 m à 5 m		155,49 €	186,59 €
Bateau de 5,01 m à 6 m		195,17 €	234,21 €
Bateau de 6,01 m à 7 m		227,72 €	273,27 €
Bateau de 7,01 m à 8 m		267,18 €	320,61 €
Bateau de 8,01 m à 9 m		300,58 €	360,69 €
Bateau de 9,01 m à 10 m		333,99 €	400,78 €
Bateau de 10,01 m à 11 m		367,37 €	440,84 €
Bateau de 11,01 m à 12 m		400,79 €	480,95 €
Pêcheurs professionnels		Forfait annuel	
Mouillage pêche professionnelle		H.T	T.T.C (4)
		77,21 €	92,66 €
Intervention exceptionnelle du personnel		Taux horaire non fractionnable	
Plaisanciers et particuliers		H.T	T.T.C (4)
		32,13 €	38,55 €
Professionnels		32,13 €	38,55 €
Implantation d'une prise d'eau de mer		Tarif minimum de perception TTC	
		Cultures marines	50,31 €
Accès aux cales de mise à l'eau (6)		Forfait	
1 ticket journalier		H.T	T.T.C (4)
		4,91 €	6,00 €
Carte 10 tickets journaliers		29,45 €	35,00 €
Abonnement mensuel		64,18 €	77,01 €
Abonnement semestriel		96,28 €	115,54 €
Abonnement annuel		128,37 €	154,05 €
(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le gestionnaire.			
(2) Les mouillages temporaires (1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année civile.			
(3) Les éléments entretenus par le concessionnaire comprennent la chaîne-mère et les chaînes montantes sur une longueur de 6,50 m.			
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera ajoutée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 20 %.			
Taxe de passage (5), saisonniers (5 bis) : tarifs applicables à tous les bateaux pour les bateaux de moins de 8 mètres et les bateaux de plus de 8 mètres non concernés par les redevances annuelles, hivernage, mouillages temporaires (de 1 à 3 mois).			
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le gestionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique :			
de 1 à 10 navires : 100% du tarif journalier taxe de passage			
de 11 à 20 navires : 50% du tarif journalier taxe de passage			
Le tarif journalier taxes de passage est arrondi à l'euro le plus proche (inférieur si décimales < 0,5 ; supérieur si décimales ≥ 0,5).			
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires). Le tarif est arrondi à l'euro le plus proche (inférieur si décimales < 0,5 ; supérieur si décimales ≥ 0,5).			

Après avis favorable du conseil portuaire du 10 décembre 2020.

Après avis favorable de la commission ressources.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs portuaires 2021 des ports de Brigneau et Merrien à compter du 1^{er} janvier 2021, tels que présentés ci-avant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme.

Affiché pour une durée d'un mois
à compter du 21 décembre 2020

La Maire,
Marie-Louise GRISEL